



CONTRATS AIDÉS

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

CONTRATS AIDÉS, LA GALÈRE CONTINUE

Le nouveau dispositif Parcours Emploi Compétence dit « PEC » fragilise les personnes qui disposaient d'un contrat à la Ville de Paris.

On nous avait fait croire que les plus fragiles, soit les personnes reconnues RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et les plus de 58 ans seraient protégées. Il n'en est rien.

La Ville de Paris a coupé dans le vif en mettant fin à des contrats qui pouvaient être renouvelés. La **CFDT** dénonce cette pratique sans concertation.

C'est au travers de nombreux appels téléphoniques que nous avons constaté que la Ville de Paris ne suivait pas l'avis de Pôle emploi.

En effet, une personne reconnue RQTH et âgée de 61 ans verra son contrat se terminer au 31 décembre alors qu'au regard de sa situation, elle était éligible à un renouvellement.

C'est à n'y rien comprendre et c'est injuste !

La **CFDT** a saisi Ville de Paris au plus haut niveau sur le devenir des personnes reconnues RQTH et les plus âgés, les agents les plus précaires.

A partir du moment où Pôle Emploi entérine le renouvellement d'un contrat, la **CFDT** exige que la Ville en face de même.



CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ

***POUR UN SYNDICALISME QUI S'ENGAGE DANS L'ACTION,
LE 6 DÉCEMBRE VOTEZ CFDT***